

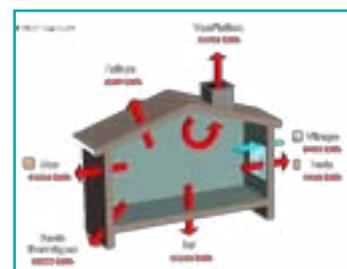
LES ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES PRATIQUÉES DANS LES BÂTIMENTS

À l'heure actuelle, un propriétaire dispose d'un choix important quand il souhaite réaliser une étude énergétique. Pourquoi ? comment ? par qui ? à quel prix ? Cette brochure a pour vocation de vous apporter des informations objectives de façon à éclairer votre choix.

LE BILAN THERMIQUE SIMPLIFIÉ : DIALOGIE

DIALOGIE est un logiciel permettant de dresser un état des lieux de votre habitat : déperditions, consommations et émissions en gaz à effet de serre. Par la suite, des variantes sont proposées de façon à améliorer ces résultats. Ce logiciel a été élaboré par IZUBA en partenariat avec l'ADEME.

- **coût** : gratuit
- **utilisations** : information, sensibilisation, première approche thermique
- **domaine d'application** : maisons individuelles
- **valeur réglementaire** : aucune
- **méthode de calcul** : 3-CL (méthode DPE)
- **qualification du prestataire** : conseiller INFO ÉNERGIE, opérateurs ANAH
- **durée de validité** : infinie jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



LE BILAN ÉNERGÉTIQUE SIMPLIFIÉ (BES)

Le BES est un outil permettant de mieux comprendre votre copropriété et de mettre en place des indicateurs de suivi. Il permet d'inscrire la copropriété dans une démarche volontariste d'économies d'énergie. Il vous aide à générer automatiquement des ratios vous permettant d'interpréter vos factures d'énergie afin de les restituer de façon claire aux copropriétaires. Cette méthode a été élaborée par l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC).

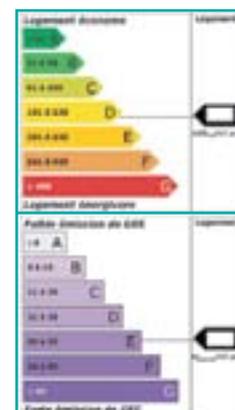
- **coût** : gratuit,
- **utilisations** : information, sensibilisation, première approche thermique,
- **domaine d'application** : copropriétés,
- **valeur réglementaire** : aucune,
- **méthode de calcul** : questionnaire de suivi,
- **qualification du prestataire** : copropriétaire(s) formé(s)
- **durée de validité** : infinie jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Le DPE a pour but d'informer l'occupant d'un logement sur la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre correspondantes du bien. Les consommations sont exprimées en énergie primaire (EP), c'est-à-dire, la quantité d'énergie disponible dans la nature (à la source) avant toute transformation. Il informe également sur la composition des parois et systèmes existants et les pistes d'amélioration.

- **coût** : 100 à 150 € en moyenne pour un logement de 100 m²
- **aide financière en 2016** : crédit d'impôt de 30 % s'il ne vous est pas obligatoire
- **utilisations** : affichage, information et sensibilisation de l'occupant
- **domaine d'application** : tout bâtiment (résidentiel, tertiaire, public)
- **valeur réglementaire** : obligatoire en cas de vente ou de location (depuis 2007)
- **méthode de calcul** : 3CL-DPE version 2015
- **qualification du prestataire** : diagnostiqueur immobilier certifié
- **durée de validité** : 10 ans ou jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



L'ÉTUDE THERMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'étude thermique réglementaire consiste à décrire énergétiquement un bâtiment afin d'en vérifier la conformité vis-à-vis de la Réglementation Thermique en vigueur. Elle renseigne sur les consommations d'énergie primaire, et sur les déperditions d'énergie hiérarchisées selon leur importance. Des propositions d'amélioration sont également chiffrées et hiérarchisées.

- **coût** : 800 € à 1 000 € par logement
- **aides financières en 2016** : prêts à taux zéro, 80% plafonné à 1 250€ dans le cadre du « Contrat Climat Énergie » du Conseil Régional du Grand Est
- **utilisations** : information poussée, plan de travaux, vérification de la conformité avec les exigences de la Réglementation Thermique
- **domaine d'application** : tout bâtiment (résidentiel, tertiaire, public)
- **valeur réglementaire** : obligatoire pour l'obtention d'un permis de construire
- **méthode de calcul** : Th-BCE dans le neuf et Th-C-E ex dans la rénovation
- **qualification du prestataire** : bureaux d'études thermiques certifiés
- **durée de validité** : infinie ou jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



LE TEST D'INFILTROMÉTRIE

Un test d'infiltrométrie ou de perméabilité à l'air permet de mesurer et localiser les fuites d'air dans un logement. Ce test renseigne sur la performance de mise en œuvre des différents composants du bâtiment. Ce test permet de parfaire l'étanchéité à l'air de l'enveloppe pour améliorer son efficacité énergétique.

- **coût** : 300 € à 600 € par logement
- **aide financière en 2016** : 80% plafonné à 1 250 € dans le cadre d'un audit énergétique « Contrat Climat Énergie » du Conseil Régional du Grand Est
- **utilisations** : information poussée, plan de travaux, vérification de la conformité avec les exigences de la RT 2012
- **domaine d'application** : tout bâtiment (résidentiel, tertiaire, public)
- **valeur réglementaire** : obligatoire pour l'obtention d'un label BBC ou passif
- **méthode de calcul** : norme NF EN 13 829
- **qualification du prestataire** : bureaux d'experts certifiés par Qualibat,
- **durée de validité** : infinie ou jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



LA SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE (STD)

Elle simule heure par heure le fonctionnement du bâtiment en fonction de la météo et de l'occupation. Elle permet donc de mieux prendre en compte l'inertie thermique, les apports solaires, le comportement des usagers, la régulation afin d'optimiser le retour sur investissement.

- **coût** : 1 000 € à 1 200 € par logement
- **utilisations** : information très précise et poussée, plan de travaux
- **domaine d'application** : tout bâtiment (résidentiel, tertiaire, public)
- **valeur réglementaire** : non reconnue dans les calculs réglementaires
- **méthode de calcul** : outils de calcul de simulation dynamique fonctionnant avec des pas de temps horaires (ex : PLEIADES-COMFIE, TAS, etc)
- **qualification du prestataire** : bureaux d'experts certifiés
- **durée de validité** : infinie ou jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux



LE PHPP (PASSIVE HOUSE PLANNING PACKAGE)

Constamment optimisé par la simulation dynamique, cet outil d'accompagnement fiable et précis permet de concevoir des bâtiments passifs. Il permet également d'affiner tout au long du projet ses choix techniques.

- **coût** : 1 200 € à 1 400 € par logement
- **utilisations** : information très précise et fiable, vérification de la conformité avec les exigences passives
- **domaine d'application** : tout bâtiment (résidentiel, tertiaire, public)
- **valeur réglementaire** : non reconnue dans les calculs réglementaires
- **méthode de calcul** : tableur Microsoft Excel
- **qualification du prestataire** : bureaux d'experts certifiés
- **durée de validité** : infinie ou jusqu'à la réalisation de nouveaux travaux

CONTACTEZ
NOTRE ÉQUIPE
POUR PLUS
D'INFORMATIONS !



10, promenade Émilie du
Châtelet - 54000 NANCY
www.alec-nancy.fr
03 83 37 25 87
info@alec-nancy.fr



UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE EST UNE COMPOSITION, IL PEUT COMPRENDRE UN OU PLUSIEURS ÉLÉMENTS ÉNONCÉS PRÉCÉDEMMENT.